

Envoi par courriel

Québec, le 17 juin 2016

Madame Marie-Hélène Fraser
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
201, place Charles-Le Moyne, bureau 4.05
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Objet : *Projet de stabilisation de berge et de réparation des structures de soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent par la Ville de Boucherville*
Questions du 17 juin 2016 (DQ2 n^{os} 1 à 5)

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 21 juin prochain** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j. Annexe de questions

Annexe de questions du 16 juin 2016

Question 1

Dans les notes explicatives transmises à la commission à la suite de la première partie de l'audience publique, vous faites référence à des « Habitats d'espèces fauniques rares dans un rayon de 4 km » (DB2, p. 1).

Pourquoi avoir choisi un rayon de 4 km ?

Question 2

Vous mentionnez que la zone d'étude constitue une « habitat essentiel » pour le chevalier cuivré (DB2, p. 2). Toutefois, le Plan de rétablissement (2012-2017) du chevalier cuivré au Québec¹ n'identifie pas le milieu touché par le projet comme une des zones de répartition passée ni actuelle de l'espèce, ni comme zone d'intervention nécessitant des mesures de conservation.

Veillez expliquer cette apparence de contradiction et joindre les données factuelles soutenant votre explication.

Question 3

Dans ses notes explicatives, le MFFP suggère au promoteur, compte tenu des « informations dont on dispose et les éléments mentionnés précédemment », de « constater la richesse des habitats fauniques de la zone locale » et de considérer celle-ci comme étant d'une « grande valeur écologique pour la faune et ses habitats » (DB2, p. 2).

Quels sont les éléments d'appui factuels qui permettent d'en arriver à cette évaluation ?

¹ ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CHEVALIER CUIVRÉ DU QUÉBEC (2012). Plan de rétablissement du chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi*) au Québec — 2012-2017, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Faune Québec, 55 p.

Annexe de questions du 16 juin 2016- Suite

Question 4

Vous mentionnez que « Pour rendre le projet acceptable, nous recommandons l'application des mesures d'atténuation pour réduire les répercussions du projet et limiter les pertes » (DB2, p. 3).

Vous affirmez, entre autres, que « Réaménager la rive en pente plus douce et revégétaliser à l'aide d'une végétation indigène est en soi, une mesure qui est susceptible d'apporter une bonification d'habitats » (*ibid.*).

- a) À quel(s) secteur(s) du projet fait-on référence ici ?
- b) Quel serait le meilleur compromis pour réaménager la rive en pente plus douce :
i) empiéter sur les portions terrestres en haut du talus; ii) empiéter dans l'habitat du poisson et proposer une compensation pour les pertes d'habitats, ou iii) empiéter dans les deux zones (situation intermédiaire), tout en compensant les pertes d'habitats du poisson ?
- c) On mentionne également que « Même si des habitats seront perdus, il est possible que l'aménagement procure de nouveaux habitats riverains plus intéressants pour la faune, dans la mesure où il est conçu de manière à redonner un caractère naturel aux rives » (DB2, p. 3).
- d) Est-ce que la commission doit comprendre que le MFFP est ouvert à ce qu'il y ait des pertes d'habitats dans la zone du projet, si des mesures permettaient de redonner un caractère naturel aux rives et si les pertes d'habitats étaient compensées ailleurs que dans la zone touchée ?

Question 5

On mentionne à la page 4 du DB3 : « Nous sommes préoccupées par l'impact que peuvent avoir les EEE sur nos habitats et notre faune indigène. Toutefois, à l'aide de mesure de mitigations appropriées, nous estimons que le projet ne présente pas de risques à la propagation d'EEE ».

À quelles mesures de mitigations fait-on référence ici ?